

**PF 300**

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle				
Santé	3	3	    				
Risque d'incendie	0	0					
Réactivité	0	0					

Numéro de révision: 5

Date de révision: 2005-11-15

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

**Nom du produit:** PF 300  
**MSDS #:** 32614500053  
**Code du produit:** 11060040, 11060100, 11060150, 11060470, 32614500053  
**Utilisation recommandée:** Désinfectant .  
**Producteur, importateur, fournisseur:**  
 US Headquarters: Canadian Headquarters  
 JohnsonDiversey, Inc. JohnsonDiversey - Canada, Inc.  
 8310 16th St. 2401 Bristol Circle  
 Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Oakville, Ontario L6H 6P1  
 Phone: 1-888-352-2249 Phone: 1-800-668-3131  
 MSDS Internet Address:  
 www.johnsondiversey.com  
**Téléphone en cas d'urgence:** 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**
**Aperçu des premiers secours**

DANGER. CORROSIF. NOCIF EN CAS D'INGESTION OU D'INHALATION . PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes . Causes asthmatic signs and symptoms in sensitive individuals

**Principales voies entree:** Yeux. Peau. Inhalation.  
**Contact avec les yeux:** Corrosif . Cause des lésions irréversibles aux yeux .  
**Contact avec la peau:** Corrosif . Peut provoquer des dommages permanents. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes .  
**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Causes asthmatic signs and symptoms in sensitive individuals .  
**Ingestion:** Corrosif. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**
**Composants Dangereux**

Composant(s)	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Alcool éthylique	64-17-5	0.1 - 1.5%	7060 mg/kg (rat)	Non disponible	20 g/kg/10H (rat)
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5	5 - 10%	84 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
GLUTARALDEHYDE	111-30-8	10 - 20%	134 mg/kg (rat)	.56 mL/kg (rabbit)	480 mg/m <sup>3</sup> (rat)

**4. PREMIERS SECOURS**

**Contact avec les yeux:** Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant 15 à 30 minutes .  
**Contact avec la peau:** Rincer la peau IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant 15 à 30 minutes . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation .  
**Inhalation:** En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin immédiatement .  
**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement .  
**Conditions médicales aggravées:** Les personnes présentant des difficultés respiratoires préexistantes devraient être particulièrement attentives aux effets nocifs possibles sur la capacité respiratoire . Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation .

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.  
**Dangers spécifiques:** Non applicable



## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité aiguë</b>	ORALE DL50 estimé entre 200 - 2000 mg/kg
<b>Information sur les composants:</b>	Voir la Section 3
<b>Toxicité chronique:</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.. Causes asthmatic signs and symptoms in sensitive individuals .
<b>Effets spécifiques</b>	
<b>effets cancérogènes:</b>	Aucun connu
<b>effets mutagènes:</b>	Aucun connu
<b>Toxicité reproductrice:</b>	Aucun connu
<b>Effets sur l'organe-cible:</b>	Aucun connu

### Composants Dangereux

Composant(s)	N° CAS	NTP	IARC	OSHA
Alcool éthylique	64-17-5	Listed.		

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Information environnementales** En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Déchets de résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État  
**RCRA Hazard Class:** D002

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Japon (ENCS), Philippines (PICCS), Chine (IECSC).

### Réglementation des É.-U.

**Proposition 65 de la Californie:** Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

### LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composant(s)	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Alcool éthylique	64-17-5	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5	-	-	-	-	-	-
GLUTARALDEHYDE	111-30-8	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	-

### CERCLA / SARA

Composant(s)	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
Alcool éthylique	64-17-5	0.1 - 1.5%	100		

### Canada

**WHMIS:** E Matières corrosives.



DIN No. : 02248634

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cause de la révision:** Non applicable  
**Préparé par:** NAPRAC  
**Conseils supplémentaires:** Aucune

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il dispose de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*